

Mardi 10 avril 2018 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire d'avril 2018. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau M. René Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

M. Simon Couture et M. Marcel Pépin, conseillers, sont absents.

2018-091 Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2018-092 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 13 mars 2018 soient acceptées.

Adoptée.

2018-093 Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 183 192.19\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2018-04.

Adoptée.

Tel qu'indiqué sur l'avis public du 27 mars 2018, le rapport financier 2017 consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2017, ont été déposés et présentés au conseil municipal. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ont répondu aux questions des membres du conseil et des personnes présentes dans la salle;

Suite à cette présentation,

2018-094 Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le rapport financier 2017 consolidé et le rapport du vérificateur, pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, préparés par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton soient acceptés tels que présentés au conseil municipal.

Adoptée.

2018-095

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une offre, de la compagnie Infotech, pour suivre une formation concernant le logiciel comptable de la municipalité le 17 mai prochain;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire administrative, à suivre la formation concernant le logiciel comptable de la municipalité le 17 mai prochain, offerte par la compagnie Infotech, pour un montant de 345\$ plus taxes et repas.

Adoptée.

2018-096

Attendu que la Municipalité de Frontenac a engagé en décembre dernier, M. Stéphane Trépanier pour faire le déneigement lors de la saison 2017-2018 et qu'à la fin de la saison de déneigement, il devait être rencontré pour vérifier son intérêt à poursuivre son engagement après la période de déneigement;

Attendu que les membres du conseil, responsables de la voirie, l'on rencontré et qu'il est intéressé à poursuivre son travail à compter du 8 avril 2018 comme employé de voirie;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac confirme l'embauche de M. Stéphane Trépanier comme employé de voirie au taux horaire de 22\$ l'heure et qu'une entente de travail comprenant les conditions salariales et les avantages sociaux sera signée sous peu.

Adoptée.

2018-097

**ROUTE 257 : PROJET DE MISE À NIVEAU MAJEUR GLOBAL ET
CONJOINT PAR LES MUNICIPALITÉS DE WEEDON, LINGWICK,
SCOTSTOWN, HAMPDEN ET LA PATRIE**

Considérant que la route 257 est de responsabilité municipale, entre la route 112 à Weedon, en passant par Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie jusqu'à l'intersection de la route 212;

Considérant que la route 257 a toutes les caractéristiques d'une route intermunicipale, voir régionale, car elle relie plusieurs municipalités dans deux MRC, conduit à une douane américaine, est un axe privilégié d'accès au Parc National du Mont-Mégantic et à deux parcs régionaux, soit celui du marécage des Scots et celui du Mont-Ham;

Considérant que la route 257 est utilisée par des citoyens afin d'atteindre des services de santé, des loisirs, des commerces et par plusieurs travailleurs;

Considérant que la route 257 est de plus en plus utilisée et stratégique, étant donné l'attractivité touristique grandissante des attraits majeurs précités, mais aussi les projets reliés à un investissement majeur de production de serres de marijuana thérapeutique (200 M \$ et 400 emplois, seulement pour les serres);

Considérant que la route 257 sert aux entrepreneurs locaux et régionaux, notamment les agriculteurs et les producteurs forestiers, entre autres les immenses territoires de coupe de l'entreprise Domtar qui approvisionnent de nombreuses usines de transformation;

Considérant que la route 257 est en grande partie en très mauvais état, ce qui freine plusieurs usagers qui cherchent à l'éviter et met en péril la sécurité de ceux qui s'y aventurent, notamment en période de dégel;

Considérant que la route 257 n'est pas pavée sur une partie centrale du tronçon, ce qui a également l'effet de dissuader certains usagers, par exemple, les véhicules récréatifs;

Considérant que le défi pour les municipalités traversées par la route 257 de prendre en charge une mise à niveau majeure digne d'une route avec de telles fonctions est démesuré et que cette situation a été soulignée et dénoncée depuis plus de 40 ans;

Considérant que la plupart des municipalités traversées sont en situation de dévitalisation reconnue et que leur capacité d'investir est limitée;

Considérant que toutes les municipalités traversées ont un plan de développement, sont soutenues par leurs organismes territoriaux et réalisent des projets qui contribuent à renverser la situation économique et améliorer la qualité de vie;

Considérant que tout plan d'action stratégique de développement ne réussira pas à véritablement avoir un impact si la route 257 n'est pas mise à niveau;

Considérant que les municipalités traversées se sont regroupées pour réussir un projet majeur de mise à niveau global et que celui-ci nécessitera de l'aide financière gouvernementale substantielle et une mise de fonds du milieu à la limite des capacités des contribuables;

Considérant que les municipalités traversées se sont entendues sur un modèle de prise en charge commun de l'entretien de la route avec répartition des coûts à parts égales;

À ces causes,

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac appui le comité de la route 257, incluant ses demandes d'aide financière gouvernementale, pour son projet de mise à niveau majeur global.

Adoptée.

2018-098

Attendu qu'il est nécessaire de faire l'entretien des différentes plates-bandes de la municipalité année après année;

Attendu qu'étant donné la charge de travail des employés de voirie, il est de plus en plus difficile d'effectuer ce travail;

Attendu que nous avons reçu l'offre de services d'Aménagement Paysager Stéphanie Audet pour l'entretien annuel des différentes plates-bandes de la municipalité;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à Aménagement Paysager Stéphanie Audet pour faire l'entretien annuel des plates-bandes de la municipalité, pour un montant de 2 170\$ plus taxes, pour l'année 2018.

Adoptée.

2018-099

Attendu que la Municipalité de Frontenac a rencontré M. Steven Couture concernant le paiement de la facture pour la construction du bâtiment pour la déphosphatation du Secteur Mercier;

Attendu que la municipalité a demandé à ce que des arrêts de neige soient installés sur le bâtiment, en surplus du travail déjà demandé et autorisé;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac a décidé de payer la facture soumise par Les Constructions S. Couture Inc., au montant de 23 946.80\$ plus taxes, incluant le surplus de 490\$, pour la construction du bâtiment pour la déphosphatation du Secteur Mercier;

Que la Municipalité de Frontenac s'engage à payer la facture pour l'installation d'arrêts de neige sur le bâtiment pour la déphosphatation du Secteur Mercier aux Constructions S. Couture Inc., pour un montant d'environ 300\$ plus taxes;

Que le chèque pour les travaux de construction du bâtiment sera remis à M. Steven Couture lorsqu'il livrera au garage municipal la tôle payée en surplus par la municipalité.

Adoptée.

2018-100

Attendu que la Municipalité de Frontenac est aux prises avec une problématique d'odeurs provenant des égouts du Secteur Mercier, station de pompage Roy-Busque, et ce, depuis plusieurs mois;

Attendu que plusieurs tentatives afin de régler le problème ont été entreprises par la municipalité, mais celles-ci n'ont pas résolu le problème;

Attendu que la municipalité a demandé à la firme d'ingénieurs, Les Services exp Inc., d'effectuer une étude technique pour régler le problème d'odeurs dans le Secteur Mercier, station de pompage Roy-Busque;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à la firme Les Services exp Inc. de mettre en œuvre dès que possible, les recommandations mentionnées dans leur lettre datée du 5 avril 2018, afin de régler de façon définitive la problématique d'odeurs provenant des égouts dans le Secteur Mercier, station de pompage Roy-Busque.

Adoptée.

2018-101

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu les états financiers de l'O.M.H. de Frontenac pour l'année terminée le 31 décembre 2017;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Frontenac au 31 décembre 2017, tels que préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton qui ont été présentés au conseil municipal, et recommandés par les représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'O.M.H. de Frontenac.

Adoptée.

2018-102

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION,
FORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRANSITOIRE
VERS LE CHOIX DU GESTIONNAIRE**

Attendu que dans le cadre de la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec, les offices municipaux d'habitations du territoire de la MRC du Granit (OMH) ont signifié, par résolution, leur désir d'entreprendre un processus de regroupement avec les OMH de la MRC du Granit;

Attendu qu'au printemps 2017 les OMH du territoire ont nommé des représentants pour siéger au comité provisoire chargé du processus de regroupement;

Attendu qu'il y a lieu d'entamer la seconde phase du processus soit de mettre en place un conseil d'administration transitoire;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soit nommé à titre de représentant de la Municipalité de Frontenac pour siéger au conseil d'administration transitoire chargé de la seconde phase du processus de regroupement des offices municipaux d'habitations du territoire de la MRC du Granit;

Qu'il soit nommé pour signer tout document en lien avec le regroupement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Frontenac.

Adoptée.

2018-103

Attendu que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie est en campagne de financement pour l'année 2018-2019 et que le coût pour notre municipalité est de 100\$;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de devenir membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2018-2019 et verse sa cotisation prévue au montant de 100\$.

Adoptée.

2018-104

DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Attendu qu'une demande a été adressée à la Municipalité de Frontenac dans l'intention d'acheter la propriété située au 1137 Route 161 afin d'offrir un endroit de ressourcement, d'interprétation et d'éducation en harmonie avec la nature, dans le respect de la santé et de la conservation de l'environnement;

Attendu que la réglementation ne permet pas l'installation d'habitations de type « ermitage » (bâtiment pour un individu, situé dans un lieu solitaire et écarté, loin des autres bâtiments, sans eau ni électricité), d'une taille d'environ 5 mètres par 5 mètres contenant un lit simple, une table, une à deux chaises et un petit poêle à bois;

Attendu qu'une autre demande a été adressée à la municipalité pour permettre différents types d'élevage animal sur le lot 4 973 159;

Attendu que la Municipalité de Frontenac veut profiter de l'occasion pour améliorer l'alignement des maisons dans le périmètre urbain lorsque le devant de la maison a une section en retrait;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à l'aménagiste de la MRC du Granit de préparer les documents nécessaires pour la modification aux règlements d'urbanisme de la municipalité pour permettre les 3 modifications proposées.

Adoptée.

2018-105

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit prévoir l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu que nous avons demandé à la compagnie Supra Maintenance de nous fournir un prix pour l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier pour la saison 2018;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Supra Maintenance pour faire l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier, pour un montant de 125\$ plus taxes par semaine, pour la période s'étendant du mois de mai au mois d'octobre environ.

Adoptée.

Période de questions :

Des questions ont été posées concernant l'entretien des chemins ainsi que sur la voie de contournement ferroviaire.

Autres sujets :

- Dossier de vente pour taxes
- Barrière électrique pour le parc riverain
- Dépliants et panneaux de sensibilisation fournis par l'APLM
- Projet de *skate park*
- Préparation du SAE pour 2018
- Rencontre du CDLF le 25 avril 2018
- Recherche d'une personne pour combler le poste de sauveteur
- Achat d'un camion autopompe par la Ville de Lac-Mégantic
- Demande de subvention au Fonds de développement de la MRC du Granit
- Participation d'un enfant à besoin particulier au SAE
- Heures travaillées par les employés en période hivernale
- Liste de prix des différents produits chez Sintra
- Offre de services pour une pelle ou un camion chez Excavation P.B. Boulet
- Règlements d'emprunt échus en juillet prochain
- Marquage du stationnement municipal
- Souper spectacle pour les Services Animaliers aux mille et une pattes le 8 juin prochain à Lambton
- Documents de la MRC du Granit concernant la modification au schéma d'aménagement
- Formulaire à compléter lors d'une demande à la Sûreté du Québec
- Cocktail de la Chambre de Commerce le 2 mai 2018

2018-106

Proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session d'avril 2018 soient levées, 21 h 10.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 10 avril 2018, et ce, pour la résolution 2018-093, 2018-095, 2018-096, 2018-098, 2018-099, 2018-103 et 2018-105.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier